

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 DECEMBRE 2019

Date de la convocation : 12 décembre 2019

TARIFS 2020 CONCESSIONS CIMETIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de concession dans le cimetière comme suit, pour l'année 2020 :

	Pour 15 ans	Pour 30 ans
Concession « traditionnelle »	63 €	130 €
Cavurne 0.60 m * 0.60 m	37 €	60 €
Epandage de cendres jardin du souvenir	24 €	

INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2020 POUR L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE, à l'unanimité, de fixer l'indemnité de gardiennage, au titre de l'année 2020, comme suit :

- **130 €** pour le gardiennage de l'église, versés à Monsieur et Madame JOURDAN, domiciliés 1 rue de Mortiercrolles à Saint Quentin les Anges

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'APEL

Madame le maire rappelle que l'APEL Notre Dame de Pontmain a formulé une demande de subvention exceptionnelle pour des travaux d'extension de l'école et l'installation de sanitaires. Le Conseil Municipal avait émis un accord de principe en date du 22/10/2018 pour le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un total **2500 €, versée annuellement à hauteur de 500 € pendant 5 ans, sous réserve que le budget de l'APEL s'avère insuffisant par le concours d'autres subventions.**

L'APEL atteste que la totalité des travaux n'a pas été prise en charge et sollicite le versement de la subvention exceptionnelle (courrier du 12/11/2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention annuelle de 500 € pendant 5 ans à l'APEL Notre Dame de Pontmain à compter du mois d'avril 2020:

S'ENGAGE à inscrire les crédits suffisants du budget primitif 2020 au budget primitif 2025.

D2019-38 : MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Vu le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 (issu de l'article 75 de la loi de finances rectificatives pour 2017) portant **obligation à toutes les entités publiques de proposer à leurs usagers**, particuliers et entreprises, **un service de paiement en ligne** gratuit pour le recouvrement de leurs ventes de produits, marchandises ou de prestations de service.

Cette obligation **s'impose aux collectivités territoriales et leurs établissements publics selon le calendrier suivant :**

-A compter du 1^{er} juillet 2019 : lorsque les recettes publiques locales annuelles sont $\geq 1\ 000\ 000$ €

-A compter du 1^{er} juillet 2020 : lorsque les recettes publiques locales annuelles sont $\geq 50\ 000$ €

-A compter du 1^{er} janvier 2022 : lorsque les recettes publiques locales annuelles sont $\geq 5\ 000$ €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de mettre en place un service de paiement en ligne au profit des usagers pour l'encaissement des recettes publiques locales de la commune ;
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents (convention, formulaire d'adhésion...) permettant une mise en place de ce service de paiement en ligne dans les meilleurs délais et le respect de l'échéance réglementaire incombant à la collectivité

D2019-40 : TARIFS LOCATION SALLE LOUIS GARNIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs concernant la location de la salle Louis Garnier comme suit :

-	Location ½ journée.....	155€
-	Chauffage ½ journée (du 15/10 au 15/04).....	21 €

DEVIS BODET – REMPLACEMENT ELECTRO TINTEMENT D'UNE CLOCLE

Madame le Maire informe que l'électro-tintement de la cloche 1 heure ne fonctionne plus et doit être remplacé.

Suite au passage de l'entreprise BODET, de Trémentines (49) le 21/10/2019, un devis a été établi pour un montant de 1230.40 € HT (1 476.48 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le remplacement de l'électro-tintement de la cloche 1 heure.

ACCEPTÉ le devis n° 243572 de l'entreprise BODET pour un montant de 1230.40 € HT (1 476.48 € TTC).

QUESTIONS DIVERSES

***Subvention FRDC**

La région a accordé une subvention de 50 000 € pour l'aménagement du bourg (tranche 1 et 2). Nous avons 4 ans pour l'utiliser. Une réunion de chantier aura lieu le 10/01/2020.

*** Construction d'un abri-bus**

Le montant des travaux est estimé à 2000 €, pour un abri-bus de 6m x 3m en bois et ardoise, et un range vélo. Un RDV avec les constructeurs est prévu le 20/12/2019 à 9h.

***Vente parcelle du lotissement**

Les parcelles restant en vente ont été mises en ligne sur le site Le Bon Coin.

***Bulletin municipal**

Le fournisseur REPRODIS de Laval a été retenu pour un montant de 463.74 €, livraison comprise.

DATE A RETENIR

- * Réunion du Conseil Municipal : mardi 11 février 2020, à 20 h 30
- * Vœux à la population : dimanche 12 janvier 2020 à 10 h 30